



## COMMANDE PUBLIQUE

# Décision 2025-70 : Marché 25007 : Déploiement du stationnement payant site de la croix verte - Lot 2 : Equipements de sécurité et mise en service - Attribution

1 DOCUMENT - Publié le 02 avril 2025

**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**DECISION**  
N° 2025-70  
Délibérée le 02/04/2025  
Par les Membres : 12 483 385  
Votée le 02/04/2025

**MARCHÉS PUBLICS**  
**MP25007 Lot 2**  
Déploiement du stationnement payant site de la croix verte -  
Lot 2 : Equipements de sécurité et mise en service  
Attribution

Le Président du Grand Lac,

- “Vu le code général des collectivités territoriales, en notamment article L. 5211-10,
- “Vu les statuts établis par le conseil d’administration du 22 mars 2021 et du 21 juillet 2021 portant démission du Commissaire aux marchés publics et nomination d’un suppléant,
- “Vu l’article L 2221-20 portant délégation de fonction et un suppléant à M. Yves Mercier, vice-président du Grand Lac en charge du développement public,
- “Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d’une procédure simplifiée,

**DECIDE :**

Attribue le marché 25007 relatif aux équipements de sécurité et leur mise en service pour le déploiement du stationnement payant sur le site de la croix verte pour une durée 5 années. (ex 5 années)

Le montant demandé est de 75 619 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est OSP Holding SAS au 10 rue Michel 62300 SAINT VALERY EN CAMPAGNE.

**ARTICLE 1 : ATTRIBUTION**  
Une copie de la présente décision adresse à :

- M. le Président de la Chambre,
- M. le Secrétaire,
- OSP Holding

Cette décision, une fois exécutive, pourra être consultée :

1. Par le code de la commande publique, dans les deux mois suivant son caractère exécutable, par l’intermédiaire du Grand Lac, le titulaire peut demander deux mois au plus tard.
2. Par le code de la sécurité communautaire, en deux mois suivant son caractère exécutable, par l’intermédiaire d’un recours suspendu ou finalisé soit au tribunal, soit au juge des référés, place de Paris.

Avisez bien.

Le 10/04/2025 à 10h42,48 à 10h42,48  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par dérogation  
par Yves MERCIER Vice-Président/Commissaire aux marchés publics intercommunal et gérant du voyage  
le 2025/04/05 11:51:58



**DEC\_2025-70.PDF**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 207,1 KO)



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGL  
OMÉRATION  
**1500 Boulevard Lepic**  
**73100 Aix-les-Bains**

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.